



Section DISI Paris-Normandie



Déclaration liminaire des représentants du personnel de Solidaires Finances Publiques au CHSCT du 30 mai 2017

Monsieur le Président,

Nous sommes ici, en séance, pour défendre et améliorer les conditions de vie au travail des agents.

Pour cela, les représentants de Solidaires Finances doivent avoir les moyens de fonctionner.

Vous qui êtes très respectueux de la réglementation quand il s'agit d'appliquer le nouveau règlement intérieur des CTL et CAPL restreignant les droits syndicaux, les représentants de Solidaires Finances vous demandent de respecter la réglementation en matière de CHSCT :

- tout d'abord, le délai de transmission des documents fixé à 15 jours; vous êtes loin du compte aujourd'hui, les documents ont été envoyés lundi 22 mai et, avec en plus un jour férié dans la semaine
- et dans ces documents, une nouvelle fois, nous constatons qu'aucune fiche de signalement n'est à l'ordre du jour. Et pourtant, vous en avez une, elle date du 31 août 2016.

Une présentation de la note d'orientation est prévue à l'ordre du jour. Solidaires Finances en souligne tout de même les axes essentiels.

La démarche préventive constitue un axe important. C'est toujours dans cette perspective que nous souhaitons être informés le plus en amont possible de toutes les réorganisations.

Le renforcement du dialogue social sur les conditions de travail constitue une priorité. Vous nous permettrez d'en douter !

Il semblerait toutefois que les priorités ministérielles ne soient pas les mêmes à la DGFIP. Dans cette direction, le Directeur Général a décidé, unilatéralement et avec lui-même, de changer les règles du dialogue social en plein milieu de mandat. Ce changement restreint les droits des représentants des personnels et tente de museler les organisations syndicales.

Sur le 3ème et dernier axe de la note d'orientation, les efforts en faveur des acteurs de prévention seront poursuivis.

Et bien, concernant les médecins de prévention nous attendons d'en avoir un dans chaque département d'implantation de notre DISI. Les efforts vont-ils se concrétiser en 2017 ?

Sur le sujet du renforcement du réseau des assistants de prévention, c'est avec impatience que nous attendons le compte-rendu du groupe de travail du CHSCT ministériel. Une nouvelle formation sera déployée en 2017 pour les assistants de prévention. Nous voilà rassurés ... ou presque.

Le rôle des assistantes de prévention est primordial dans le suivi des conditions de vie au travail. Leur formation est pour nous essentielle. Quel temps a ainsi été donné à nos AP pour effectuer leur formation initiale ?

Le DUERP et le PAP sont aussi à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Malgré nos demandes répétées, la direction et ses représentants n'ont pas pris en compte à sa juste mesure le rôle du groupe de travail préparatoire au DUERP-PAP 2016-2017.

La procédure mentionnée dans le guide méthodologique n'a pas été respectée. Les documents (fiche signalement, RSST, rapport de visite de site, fiche des risques professionnels ...) n'ont pas été communiqués aux participants du GT DUERP. De plus, des lignes ont été supprimées depuis le GT CHSCT du 09/05/2017, sans explication. Des modifications acceptées ne sont pas reprises dans le document soumis aujourd'hui à notre avis.

Il en ressort un DUERP et un PAP inexploitable en l'état. Ces derniers, non triés ni par risques ni par établissement (demande pourtant validée lors d'un précédent CHSCT), ne permettent pas d'harmoniser la cotation des risques.

Nous réservons notre position quant à la validation du DUERP et du PAP qui nous sont proposés.

Monsieur le Président, malgré tous les obstacles qui pourraient être mis au travers de notre chemin, sachez que Solidaires Finances résistera et combattra, y compris dans cette instance, tout projet qui pourrait nuire à la sécurité et à la santé des agents. Nous attendons surtout que nos dirigeants prennent conscience que les agents ne sont ni des machines, ni des variables d'ajustement. Ce sont des femmes et des hommes dévoués à leur mission.

En conclusion, votre obligation de résultat vous impose de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.